

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO - FRANCE - ALGERIE - TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

DIRECTION et REDACTION :
au Ministère d'Etat**ADMINISTRATION :**

à l'Imprimerie de Monaco, Place de la Visitation

INSERTIONS :

Annonces : 3 francs la ligne
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation

SOMMAIRE.**PARTIE NON OFFICIELLE**

(Avis - Communications - Informations)

CONFÉRENCES ET CONGRÈS :

Comité Permanent de l'Office International d'Hygiène
Publique (suite et fin).

INFORMATIONS

Exposition de Peintures.

XXV^e Anniversaire de la fondation du Lycée.

Société de Conférences. — Auteurs et Sociétaires de la
Comédie-Française, par M^{lle} Elisabeth Nizan, Socié-
taire de la Comédie-Française.

Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.

LA VIE ARTISTIQUE

Théâtre de Monte-Carlo. — La Tosca.

Dans les Concerts.

PARTIE NON OFFICIELLE**CONFÉRENCES ET CONGRÈS**
**Comité Permanent de l'Office International
d'Hygiène Publique**

Session Ordinaire d'Octobre 1934

(SUITE ET FIN)

VI

Goitre. — Des recherches faites en Nouvelle-Zélande, qui ont été communiquées antérieurement au Comité, montraient une relation dans certaines régions entre la fréquence du goitre et la faible teneur du sol en iode. On avait cependant relevé des anomalies, qui ont motivé en 1933 une nouvelle série d'investigations : la concordance entre l'apparition du goitre et la pauvreté du sol en iode n'a pas été confirmée. — Une enquête de grande envergure vient d'être commencée en Roumanie, où le goitre présente une grande importance sociale, en raison de sa fréquence dans certaines régions (50 p. 100 des habitants de certains villages), et des cas assez nombreux d'hypothyroïdisme, avec déficit physique et intellectuel. Cette enquête ne sera pas limitée au goitre ; elle portera sur l'endémie thyroïdienne, de manière à englober toutes les formes de dysthyroïdisme : goitre simple normothyroïdien — goitre hypo et hyperthyroïdien — et les cas de Basedow, de surdimutité, de balbutie, d'idiotie sans goitre ou même avec atrophie de la glande. La conception pathogénique qui inspirera les enquêteurs est que les mêmes facteurs goitrigènes produisent des effets différents selon la capacité réactionnelle de la glande thyroïde et selon l'état constitutionnel des sujets (tonus du système nerveux, spécialement du système végétatif, état fonctionnel des glandes endocrines, composition du plasma sanguin, etc...). Des recherches seront faites sur tous ces points. On procédera principalement par examens de la population entière de villages et ces examens seront faits par une équipe de médecins travaillant d'après des directives uniformes. Deux régions très goitreuses seront par-

ticulièrement étudiées : celle de Sibiu en Transylvanie et celle de la vallée de Ceremusch en Bukovine ; elles représentent deux types différents d'endémie thyroïdienne : les goitres hyperthyroïdiens se rencontrent dans la vallée du Ceremusch, tandis qu'ils n'existent pas dans la région de Sibiu — sauf dans les villes. Les premières constatations montrent que dans la même région il y a des villages très goitreux et d'autres qui le sont très peu ; que les formes varient beaucoup d'un village à un autre, même voisin, notamment les états tels que le crétinisme, l'idiotie, la surdimutité, la balbutie. Certains facteurs goitrigènes auraient donc une incidence très limitée. D'une manière générale, le goitre apparaît surtout dans les régions montagneuses, à une altitude moyenne, chez des sujets pauvres, vivant dans de très mauvaises conditions d'hygiène, ayant une nourriture peu variée et insuffisante, et buvant une eau particulière. Il n'est pas douteux que l'iode joue un rôle dans la pathogénie du goitre, mais la carence d'iode ne paraît pas être en Roumanie le seul facteur goitrigène. L'apparition du goitre et des affections thyroïdiennes est étroitement liée à la localité habitée par les goitreux et elle demande pour se produire un long séjour dans cette localité, notamment à l'âge de la puberté ; les sujets quittant jeunes leur pays d'origine ne deviennent pas goitreux. Le rôle de l'eau d'alimentation est parfaitement mis en lumière dans la vallée du Ceremusch. La zone goitrigène s'y étend, par exception, dans la plaine bordant des deux côtés la rivière ; en s'approchant des collines, on trouve des puits de plus en plus profonds et qui contiennent une autre eau : le goitre diminue de plus en plus ; mais il est très dense sur une terrasse supérieure, dont les habitants prennent l'eau d'un affluent du Ceremusch. L'influence des conditions économiques est manifeste dans des villages très voisins, où la fréquence du goitre est en raison inverse du bien-être. — Ce dernier facteur est d'importance inégale selon les pays, et peut-être selon les formes de goitre. Par exemple, en Nouvelle-Zélande, les conditions d'hygiène et la situation économique sont les meilleures du monde ; et l'on a trouvé le goitre chez les riches comme chez les pauvres. Dans les Pays-Bas, les cas de goitre sont aussi nombreux dans les écoles fréquentées par les enfants des classes aisées que dans celles où viennent les enfants des classes pauvres ; la carence d'iode est considérée dans ce pays comme décisive. En Suisse, la régression considérable du goitre est attribuée avant tout à l'amélioration des conditions hygiéniques et économiques ; cependant, une enquête récente a montré que, dans certains villages des cantons de Zurich et d'Argovie particulièrement goitreux, il n'y a aucun changement à cet égard depuis 20 ans. Ce fait indique l'importance de certains facteurs goitrigènes locaux. On a même remarqué en Suisse qu'il y avait dans des villages des maisons et même des logements à goitre.

Désinfection terminale. — Les renseignements communiqués dans la session précédente du Comité sur les usages actuels à l'égard de la désinfection terminale dans de nombreux pays ont été complétés par des informations concernant l'Écosse, l'Inde Britannique. Toutes les données rassemblées sur ce sujet vont être publiées en un Supplément du Bulletin mensuel de l'Office, précédées du rapport dans lequel le Délégué de la Tchécoslovaquie les résume et en déduit des conclusions. Les principales de ces conclusions sont les suivantes : a) en principe, la première place doit appartenir à la désinfection en cours de maladie. Mais il faut reconnaître que pratiquement cette désinfection ne peut pas être exécutée toujours et partout de manière parfaite, ou qu'elle ne pourrait l'être dans beaucoup de cas que sous la condition d'entretenir un personnel coûteux. La méthode qui consiste à réserver au médecin hygiéniste le droit d'ordonner ou non une désinfection terminale donne de bons résultats dans plusieurs États. b) La désinfection terminale est réduite dans certaines villes ou certaines parties de pays à un nettoyage complet par les moyens domestiques. Cette réforme radicale ne s'est pourtant pas généralisée ; mais on relève partout une tendance à simplifier la désinfection terminale et à la réaliser par des moyens peu coûteux. c) Les prescriptions relatives à la désinfection devraient être faites individuellement pour chaque maladie et différer selon la nature de l'agent infectieux, le mode de propagation de la maladie. Un exemple de réglementation de ce genre sera présenté à une session ultérieure du Comité.

A l'occasion des questions posées par l'Office, des expériences ont été faites à l'Institut d'Hygiène Publique de l'Etat Tchécoslovaque, à Prague. La recherche des germes de la fièvre typhoïde et de la diphtérie, celle des streptocoques hémolytiques, dans les poussières de chambres de malades ou à la surface des objets que les malades avaient touchés, n'a donné que des résultats négatifs. D'autre part, on a constaté que le bacille typhique pouvait conserver sa vitalité 20 jours dans l'eau potable, 3 mois dans la vase, et que des émulsions microbiennes desséchées sur des morceaux de toile contenaient encore des germes vivants au bout de 17 jours pour le bacille typhique, d'un mois pour le bacille diphtérique, de trois mois pour le streptocoque hémolytique. Cette longue survie justifierait des réserves à l'égard de la suppression complète de la désinfection terminale. Enfin, les expériences ont montré qu'une désinfection aux vapeurs de formol bien exécutée tuait les trois espèces microbiennes mentionnées ci-dessus.

Contrôle hygiénique du lait. — Les mesures prises pour le contrôle hygiénique du lait en Italie, aux Etats-Unis ont été exposées devant le Comité. En Italie, la création de Centrales laitières est une des dispositions principales du Décret Royal du 9 mai

1929, réglementant dans son ensemble la production du lait alimentaire, depuis la ferme jusqu'au consommateur. Ces Centrales existent maintenant dans beaucoup de villes; elles ont eu pour résultat d'augmenter notablement la consommation du lait. Dans une ville pourvue d'une Centrale, tout le lait vendu doit passer par la Centrale; elle assure le contrôle à l'arrivée, la pasteurisation, la mise en récipients stérilisés et fermés avec des capsules métalliques, la distribution aux collectivités et dépôts autorisés pour la vente au détail. Ces Centrales sont gérées directement par l'Administration, ou confiées à des sociétés qui fonctionnent sous le contrôle de Commissions dans lesquelles l'Administration est représentée. Elles pasteurisent toutes leur lait, en général par le procédé de la pasteurisation basse. On n'ignore pas en Italie qu'il y a des partisans du lait cru; mais des personnalités compétentes se sont prononcées, pour la pratique courante, en faveur de la pasteurisation et la conclusion d'expériences étendues, faites à l'instigation du Conseil National des Recherches, a été qu'elle était sans inconvénient pour les nourrissons, la précaution d'ajouter à l'alimentation lactée une source de vitamine C étant d'ailleurs recommandable pour le lait cru comme pour le lait pasteurisé. — Aux Etats-Unis, un très grand effort a été fait pour éliminer les vaches laitières réagissant à la tuberculine; le nombre d'animaux contrôlés est passé de 20.000 en 1917 à 13 millions en 1933, et la proportion des réactions positives s'est abaissée de 4 p. 100 à 2 p. 100. Parallèlement, le taux de mortalité des tuberculoses non pulmonaires (en majorité d'origine bovine) est tombé de 22,5 par 100.000 habitants en 1917 à 6,4 en 1932. Dans les villes d'au moins 10.000 habitants, la proportion de laits provenant d'animaux contrôlés atteignait 88,7 p. 100 en 1931. Dans les mêmes villes, 87,5 p. 100 du lait était pasteurisé en 1931 (la proportion est plus élevée dans les grandes villes, notablement plus faible dans les petites). En 1923, le Service de la Santé publique des Etats-Unis a élaboré un Règlement type pour le contrôle de la production laitière; ce règlement est adopté peu à peu, individuellement, par les autorités locales. Il définit les qualités de lait, cru et pasteurisé, qui présentent pour le consommateur des garanties suffisantes; il met entre les mains des fonctionnaires sanitaires chargés du contrôle les moyens d'imposer l'exécution du règlement; et il indique avec quelle fréquence les fermes et usines doivent être inspectées, les échantillons de lait examinés. Dans chaque Etat, le Service d'Hygiène doit apprécier et représenter par des chiffres la manière dont le contrôle du lait fonctionne dans chaque commune; la liste des communes dont la note globale atteint 90 p. 100 est publiée tous les semestres par le Service de la Santé Publique des Etats-Unis.

Communications diverses. — Ces communications concernaient :

Le paludisme dans la Dalmatie du Nord. A peu près inexistant sur la terre ferme, il est localisé dans les îles (Krk, Rab, Pag), favorisé surtout par l'existence de bassins d'eau de pluie, indispensables pour l'approvisionnement en eau du bétail et quelquefois des habitants. La méthode de choix de la lutte antipaludique a été dans ces îles l'empoisonnement de ces bassins par les *Gambusia*, qui a donné des résultats inespérés. Depuis 1933, on a employé avec beaucoup de succès dans l'île de Rab, où les conditions sont un peu différentes, un traitement combiné par l'atébriane et la plasmoquine.

L'organisation dans la ville de Duisburg, en Allemagne, de la vaccination en masse des enfants (100.000) contre la diphtérie, et surtout la préparation du public par une campagne de propagande.

La fréquence, en apparence croissante, de la *fièvre ondulante* en Angleterre: quelques cas avant 1929, 59 en 1932 et 56 en 1933; dans presque tous, le malade avait consommé du lait de vache cru, mais c'est seulement dans un tiers environ que l'on sait qu'il existait une infection des vaches par *B. abortus*. La précaution de pratiquer les épreuves d'agglutination avec une échelle de dilution étendue est recommandée, car il existe des zones « muettes »; si les dilutions essayées étaient toutes comprises dans ces zones, le résultat de l'épreuve apparaîtrait comme négatif, alors qu'en dehors d'elles il pourrait être positif.

La vaccination contre la dysenterie par voie orale dans un village de la préfecture de Kanagawa (Japon), qui a réduit de 40 p. 100 la morbidité chez les vaccinés.

L'état sanitaire du Hedjaz en 1933-1934 et le développement des œuvres d'assistance médicale de ce pays.

La formation des *auxiliaires médicaux* de race autochtone (médecins auxiliaires, accoucheuses et, dans certains cas, pharmaciens, infirmiers vaccinateurs, infirmières visiteuses, infirmiers spécialisés dans la lutte contre la maladie du sommeil) dans les colonies françaises de l'Inde Française, l'Indochine, Madagascar, l'Afrique Occidentale et l'Afrique Equatoriale françaises.

La promulgation en Italie, par le Décret Royal du 27 juillet 1934, d'un nouveau *Texte unique des Lois sanitaires*, et les principes qui ont présidé à l'élaboration de cette synthèse de la législation sanitaire italienne.

INFORMATIONS

Jeudi dernier, a eu lieu, à la Maison de France, l'inauguration de l'Exposition des aquarelles du peintre Mathis, sous la présidence d'honneur du Baron Pieyre, Ministre Plénipotentiaire, chargé du Consulat Général de France.

M. Albert Martiny, Président du Comité de Bienfaisance de la Colonie Française; M. Georges Fillhard, Président de la Maison de France, et leurs collaborateurs ont fait les honneurs de ce vernissage.

Son Exc. le Ministre d'Etat, S. Exc. le Ministre Plénipotentiaire, Directeur du Cabinet du Prince; M. Spitalier, Consul de France, chargé de la Chancellerie du Consulat Général; M. le Consul d'Italie et la Marquise Chiavari; la plupart des Membres du Corps Consulaire et les hauts Fonctionnaires de Monaco avaient répondu à l'invitation des dirigeants de la Colonie Française.

Le XXV^e Anniversaire de la fondation du Lycée de Monaco a donné lieu dimanche dernier à une belle cérémonie commémorative sous le Haut Patronage de S. A. S. le Prince.

Les manifestations organisées par les Associations d'Anciens Elèves du Lycée et de l'Etablissement Secondaire de Jeunes Filles ont été honorées de la présence de S. Exc. le Ministre d'Etat; de M. le Président du Conseil National; de M. le Secrétaire d'Etat; de S. Exc. le Ministre Plénipotentiaire, Directeur du Cabinet du Prince; de M. le Maire et de nombreuses Autorités.

S. Exc. M^{sr} l'Evêque a bien voulu célébrer lui-même une messe basse dans la chapelle de l'établissement. M^{sr} Clément était entouré de M^{sr} Andrieux, du Chanoine Rocher, Inspecteur des Ecoles, et du Chanoine Loichot, Aumônier du Lycée. La Chorale *l'Avenir* s'est fait entendre au cours de la cérémonie.

Après la messe a eu lieu, dans la galerie d'honneur, l'inauguration de la plaque commémorative.

S. Exc. le Ministre d'Etat est arrivé à 11 heures précises, salué par les accents de l'*Hymne Monégasque*.

Des discours ont été prononcés par M. Robert Marchisio, Président de l'Association des Anciens Elèves, et par M. Barraud, Directeur du Lycée.

Puis la plaque commémorative a été découverte. Elle porte l'inscription suivante :

A S. A. S. le Prince Albert I^{er}, fondateur en 1910, du Lycée de Monaco, au Maire Suffren Reymond, promoteur de cette institution au nom du premier Conseil Communal, dans la XXV^e année de la fondation et dans la XII^e du règne de S. A. S. le Prince Louis II, en hommage de reconnaissance: l'Association des Anciens Elèves, le Corps Enseignant, les Elèves, les Amis du Lycée. Mars 1935.

La composition de la plaque est due à M. Pierre Chiappori, architecte, ancien élève du Lycée.

A une heure de l'après-midi, un banquet a eu lieu au Grand Hôtel. M. Marchisio présidait, ayant à sa droite S. Exc. le Ministre d'Etat, M. le Maire et M. Jantet, Directeur honoraire; à sa gauche, S. Exc. le Ministre Plénipotentiaire, Directeur du Cabinet Civil du Prince, M. le Directeur du Lycée.

M. Marchisio et M. Barraud ont pris la parole au dessert et ont été vivement acclamés.

Le soir, grâce à l'obligeance de l'Administration de la Société des Bains de Mer et de l'International Sporting Club, un très brillant Gala Dansant a été donné dans la Salle Ganne. Les meilleures attractions des Etablissements de Monte-Carlo et le tirage d'une tombola ont agrémenté cette soirée.

SOCIÉTÉ DE CONFÉRENCES

Notre collaborateur, souffrant n'ayant pu assister à la conférence de M^{lle} E. Nizan, nous empruntons à notre confrère l'Eclair de Nice et du Sud-Est le compte-rendu de cette intéressante séance :

Dans une causerie d'un charme délicieux, M^{lle} Nizan nous présenta un impressionnant raccourci de l'histoire de l'illustre maison à laquelle elle a l'honneur d'appartenir et qu'elle honore de son talent.

Elle commença, naturellement, par son illustre fondateur, Molière, dont elle nous raconta les débuts, les déboires et, enfin, la fructueuse carrière, qui enrichit la France de tant de chefs-d'œuvre immortels et universels.

Il fut le premier directeur, le principal comédien et le grand auteur du théâtre qui allait devenir la Comédie-Française.

Il forma sa troupe, où se trouvaient la comédienne Béjart, sa femme, et le grand acteur Baron.

Puis ce fut la longue série des auteurs et de leurs interprètes: Racine et la Champmeslé; au XVIII^e siècle, Voltaire, Marivaux, Beaumarchais, Adrienne Lecouvreur, M^{lle} Contat, M^{lle} Vestris, que d'autres, Talma, M^{lle} Mars, celle qui, après avoir été l'interprète de Casimir Delavigne, fut la parfois insupportable Dona Sol d'*Hernani*, avant d'entrer en lutte terrible contre M^{lle} Dorval, dans *Angelo*. Avec M^{lle} Dorval, le nom d'Alfred de Vigny, s'impose: Rachel, qui ressuscita la tragédie.

Plus récemment, parmi tant de célèbres comédiens de la Comédie-Française, il faut citer, unis, les noms de Got et d'Emile Augier; de Delaunay et de Musset, et combien d'autres!... Sarah Bernhardt et Coppée, avant d'être la géniale interprète de Victor Hugo et d'Edmond Rostand... et encore ces noms glorieux: Mounet Sully, Worms, Le Bargy, Silvain; ceux de la divine Bartet, de l'exquise Barretta, les Brohan, Samary, etc., etc.

M^{lle} Nizan, non contente de silhouetter spirituellement tous ces auteurs et tous ces artistes qui sont les cariatides de la Comédie-Française, nous lut diverses poésies adressées à quelques-unes des plus célèbres comédiennes par leurs auteurs, notamment Voltaire, puis, au XIX^e siècle, Vigny, Coppée, Rostand.

Cette exquise illustration parlée de la Grande Maison valut à M^{lle} Nizan les chaleureux applaudissements de l'auditoire et les affectueuses félicitations de plusieurs comédiennes de la Comédie-Française, M^{mes} Baretta-Worms, Marie Leconte, Rachel Boyer.

On pourrait adresser à cette brillante causerie le titre d'une jolie mélodie de Reynaldo Hahn :

« C'est l'heure exquise ! »

Dans son audience du 5 mars 1935, le Tribunal Correctionnel a prononcé les jugements ci-après :

V. A., ancien fonctionnaire, né le 29 décembre 1903, à Lugos (Roumanie), domicilié à Arud, ayant logé à Monte-Carlo: trois mois de prison et 25 francs d'amende, pour grivèleries, escroqueries et tentatives d'escroquerie ;

G. A.-C., épouse M., commerçante, née le 16 mai 1896, à Elsa, province de Cuneo (Italie), demeurant à Monaco : 25 francs d'amende (avec sursis), pour coups et blessures volontaires. Alloué la somme de 400 francs, à titre de dommages-intérêts, à la partie civile.

LA VIE ARTISTIQUE

REPRÉSENTATIONS D'OPÉRAS

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE

S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

La Tosca

Elle est revenue à Monte-Carlo, le 5 mars dernier, la tant chère et tant irrésistible *Tosca*, avec ses ronflements de cuivres, ses roulements de timbales, ses coups de cymbales, ses multiples tapages, et ses cris dont la stridence affole les échos de la plupart des salles de théâtre de l'ancien et du nouveau continent.

Pour quelle raison, après tout, ne serait-elle pas revenue, la miritique *Tosca*, puisqu'elle a pris l'habitude de se faire applaudir, ici, chaque année, et que rien ne se perd plus difficilement qu'une habitude ; puisque les mésaventures ultra-dramatiques et sanglantes du couple Mario Cavaradossi et Floria Tosca, augmentées des froides et super-abominations de l'élégant et salace Scarpia passionnent le public au delà de tout ce qu'on peut imaginer ; puisqu'enfin, et plus que jamais, les foules s'effondrent d'enthousiasme aux exagérations vocales et instrumentales de la musique sans pair de Giacomo Puccini, le maestro le plus en vogue de tout l'Italie moderne,

Connu dans l'univers... et... dans mille autres lieux ?

Cependant, en dépit des immenses triomphes remportés par la *Tosca* et des beautés qu'on lui prête, il est douteux que si, en son temps, un ouvrage de semblable mérite avait fait fanatisme, Longin en eut parlé dans son *Traité du Sublime*.

Mais laissons en paix la *Tosca* savourer sa gloire — gloire à ce point indiscutable qu'on s'exposerait aux pires mécomptes, si l'on s'avisait seulement de vouloir en rechercher et en expliquer le pourquoi. Et profitons de l'occasion pour méditer la sagesse du vers de Casimir Delavigne :

On risque à trop parler, ce qu'on gagne à se taire.

Mme Dalla Rizza et MM. Luccioni et Formichi, artistes appréciés et fêtés, ne ménagèrent ni leurs talents, ni leurs voix pour rendre en toute sincérité les véhémences et les violences de leurs rôles. Ils furent remarquables de conviction, de vaillance et d'efforts soutenus. Aussi, les applaudit-on avec une chaleur excessive. MM. Fraikin et Marvini donnèrent aux personnages de Spoletto et du Sacristain le relief qui leur est propre.

L'orchestre, sous l'énergique impulsion de M. La Rotella, rendit à merveille les fougues orchestrales de la partition puccinienne.

Les grandioses décors de Visconti et la mise en scène enrichirent la *Tosca*, à laquelle on fit le plus énorme succès : Pas un des bravos ayant servi les années précédentes, ne manqua à l'appel.

A. C.

DANS LES CONCERTS

L'indisposition d'une artiste nous a valu, le mercredi 6 mars, un *Festival Wagner*. Un peu plus tôt, un peu plus tard l'événement était inévitable. Tout fut donc pour le mieux. Sous la direction vive et animée du chef grec, M. Mitropoulos, l'orchestre exécuta successivement l'*Ouverture de Tannhäuser*, le *Prélude de Lohengrin*, l'*Ouverture du Vaisseau Fantôme*, les *Adieux de Wotan de la Walkyrie*, les *Murmures de la Forêt de Siegfried*, le *Prélude et la Mort d'Yseult de Tristan et Yseult* et, pour finir, l'*Ouverture de Rienzi*, laquelle n'eût certainement pas perdu à être donnée au commencement du *Festival*. Après le *Prélude de Lohengrin*, après les *Murmures de la Forêt de Siegfried*, après le *Prélude et la Mort d'Yseult*, — l'*Ouverture de Rienzi* très suffisamment cuivrée et fortement dans la manière de Spontini, produit un singulier effet.

M. Mitropoulos à louablement conduit cette ouverture, écrite au moment où Wagner, cherchant sa voie, était loin d'être le Wagner qui devait renouveler l'art musical et s'imposer à l'admiration universelle.

Le samedi 9 mars, M^{me} Ninon Vallin, cantatrice dont on parle beaucoup, s'est fait entendre dans un *Récital* où elle interpréta des pages de Gluck, de Scarlatti, de Chausson, de Fauré, de Debussy, de De Falla et de Obradors.

Si Gluck et ses grandeurs agréent moins au genre de talent de l'excellente chanteuse que les délicieuses exquisités de Fauré ou les subtilités poétiques de Debussy, il faut reconnaître que M^{me} Ninon Vallin s'affirma nettement supérieure dans les *Chans populaires Espagnols* de De Falla dont elle rendit la couleur, le caractère et les spéciales grâces le plus heureusement du monde.

D'innombrables bravos saluèrent M^{me} Ninon Vallin au cours de l'après-midi du 9 mars. A. C.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

AVIS

Les créanciers de la liquidation judiciaire de Mme LEONTIEFF sont informés que la clôture de la vérification des créances aura lieu au Palais de Justice à Monaco, le 20 mars 1935, à 10 heures, et sont invités à remettre, s'ils ne l'ont déjà fait, soit au Greffe Général, soit au liquidateur, M. Orecchia, leurs titres de créances accompagnés d'un bordereau sur timbre indicatif des sommes par eux réclamées.

Le Greffier en Chef : Jean GRAS.

Société Civile des Porteurs d'Obligations Hypothécaires sur l'Immeuble de l'Hôtel Victoria à Monte-Carlo

AVIS DE CONVOCATION D'UNE DEUXIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée Générale des Porteurs d'Obligations Hypothécaires sur l'Immeuble de l'Hôtel Victoria à Monte-Carlo, convoquée pour le 25 février 1935, n'ayant pas réuni le quorum statutaire (4.000 titres), Messieurs les Porteurs des dites Obligations sont convoqués à une deuxième Assemblée Générale, à l'Hôtel Victoria, n° 13, boulevard Princesse-Charlotte, à Monte-Carlo, le jeudi 28 mars 1935, à 15 heures, à l'effet de délibérer sur le même ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Compte rendu et communications des Administrateurs ;
- 2° Résolutions à prendre en vue de la réalisation du gage ;
- 3° Questions diverses.

L'Assemblée se compose de tous les Porteurs de dix obligations au moins, ayant, trois jours au moins avant l'Assemblée, déposé, au siège social, leurs

titres ou le récépissé de leurs titres. Les propriétaires de moins de dix obligations peuvent se réunir pour se faire représenter à l'Assemblée par l'un d'eux. Nul ne peut être porteur de pouvoirs s'il n'est lui-même obligataire et membre de l'Assemblée.

Cette deuxième Assemblée pourra délibérer valablement quel que soit le nombre des titres présents ou représentés.

Les Administrateurs de la Société Civile :

Victor DUNAN, Joseph RAVEL, Charles GIRAULT.

SOCIÉTÉ ANONYME

DES

BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS

A MONACO

AVIS DE CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Messieurs les Actionnaires de la SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, au Siège social, au Casino de Monte-Carlo, le Mardi 16 Avril 1935, à 11 heures, à l'effet de délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

- 1° Rapport du Conseil d'Administration ;
- 2° Rapport de Messieurs les Commissaires aux Comptes ;
- 3° Approbation des Comptes, s'il y a lieu ; Quitus à donner aux Administrateurs ;
- 4° Application des bénéfices, s'il y a lieu ; fixation du dividende, s'il y a lieu ;
- 5° Ratification de nominations d'Administrateurs ;
- 6° Nomination de trois Administrateurs en remplacement de trois Administrateurs sortants et rééligibles ;
- 7° Ratification de conventions diverses ;
- 8° Autorisation à donner par l'Assemblée Générale aux Membres du Conseil d'Administration de traiter personnellement ou es-qualité avec la Société, dans les conditions de l'article 24 des Statuts ;
- 9° Nomination des Commissaires aux Comptes et fixation de leurs emoluments.

Les dépôts de titres devront être effectués auprès de banques, agents de change ou notaires, suivant les modes et dans les conditions prévus aux Statuts.

MM. les Actionnaires qui ne peuvent assister à l'Assemblée, soit parce qu'ils sont empêchés, soit parce qu'ils ne possèdent pas un nombre de titres suffisant (cent actions ou l'équivalent en cinquièmes), soit parce qu'ils ne sont pas en mesure de se grouper, doivent, pour être représentés, remplir les formalités suivantes :

1° Déposer leurs titres dans les caisses d'une banque, d'un agent de change ou d'un notaire qui les immobilisera jusqu'au lendemain de l'Assemblée ;

2° Remettre leur pouvoir à la banque, à l'agent de change ou au notaire dépositaire qui l'acheminera au siège social après avoir régularisé le dépôt ou adresser directement au siège social ce pouvoir avec le récépissé de dépôt des titres.

La feuille de dépôt des titres étant close au Siège de la Société, à Monaco, dix jours pleins avant le jour de l'Assemblée, le Conseil prie instamment MM. les Actionnaires, quel que soit le nombre de leurs titres, de remettre leurs pouvoirs et leurs instructions à leur banque avant le 1^{er} Avril, pour en permettre l'arrivée au siège social dans les délais statutaires.

JETONS DE PRÉSENCE. — Il a été décidé d'attribuer aux Actionnaires 2 francs par action et 1 franc par cinquième, présents ou représentés.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

OFFICE IMMOBILIER
AUDISIO ET DALMAZZONE
6, avenue de la Gare, Monaco

Cession de Fonds de Commerce
(Première Insertion)

Suivant acte sous seing privé en date à Monaco du 27 février 1935, enregistré, Mme Madelaine TREGLIA a vendu à M. Jean VIORA le matériel et licence d'épicerie-comestibles, sis à Monaco, aux Halles et Marchés.

Oppositions, s'il y a lieu, dans les délais légaux, à l'Office Immobilier, 6, avenue de la Gare.

Monaco, le 14 mars 1935.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO
Docteur en droit, notaire
41, rue Grimaldi, Monaco

Cession de Fonds de Commerce
(Deuxième Insertion)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco, le 11 janvier 1935, réitéré suivant autre acte dudit notaire du 5 mars 1935, M. le Docteur Martin-Georges HARDEN, demeurant à Monte-Carlo, 25, boulevard Princesse-Charlotte, a cédé à M. Constantin-Charles HARDEN, chirurgien-dentiste, de la faculté de médecine de Nancy, demeurant à Monte-Carlo, 25, boulevard Princesse-Charlotte, un fonds de cabinet dentaire sis à Monte-Carlo, 25, boulevard Princesse-Charlotte.

Opposition, s'il y a lieu, en l'étude de M^e Settimo, notaire, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 14 mars 1935.

(Signé :) A. SETTIMO.

Société Civile
des Porteurs d'Obligations Hypothécaires
sur l'Immeuble de l'Hôtel Victoria à Monte-Carlo

AVIS DE CONVOCATION

Messieurs les Porteurs d'obligations hypothécaires sur l'immeuble de l'Hôtel Victoria, à Monte-Carlo, sont convoqués en Assemblée Générale pour le jeudi 28 mars 1935, à 15 heures, à l'Hôtel Victoria, n° 13, boulevard Princesse-Charlotte, à Monte-Carlo, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1° Communications par les Administrateurs ;
- 2° Confirmation et, en tant que de besoin, réitération de tous les pleins pouvoirs antérieurement donnés aux Administrateurs, touchant les décisions à prendre, suivant qu'ils avisent, pour la réalisation du gage des obligations ;
- 3° Pouvoirs à donner aux Administrateurs à l'effet de traiter et transiger, tant avec les syndics de la faillite de l'Immobilier de Monaco qu'avec ladite Société, en vue de : faire tous abandons, remises, renonciations ou attermoiements, en ce qui concerne le montant, en capital et intérêts, de la créance des obligataires, l'étendue et l'objet des recours à exercer, les droits à faire valoir, etc... ; et, en outre, notamment, consentir, au nom des obligataires, le désistement définitif et le retrait de leur production chirographaire à la masse de la faillite et limiter leurs droits à l'exercice de leur seule hypothèque, de façon à s'en tenir uniquement au produit éventuel de la réalisation de leur gage hypothécaire ;

4° Questions diverses.

L'Assemblée se compose de tous les Porteurs de dix obligations au moins, ayant, trois jours au moins avant l'Assemblée, déposé, au siège social, leurs titres ou le récépissé de leurs titres. Les propriétaires de moins de dix obligations peuvent se réunir pour se faire représenter à l'Assemblée par l'un d'eux. Nul ne peut être porteur de pouvoirs s'il n'est lui-même obligataire et membre de l'Assemblée.

Monaco, le 14 mars 1935.

Les Administrateurs de la Société Civile :
Joseph RAVEL, Victor DUNAN, Ch. GIRAULT.

BON-PRIME
à nos Lecteurs

Nous vous offrons un abonnement de 3 mois

pour 5 francs

seulement

Jardins et Basses-Cours

paraissant le 5 et le 20 de chaque mois
Vous recevrez dès leur publication 6 numéros de 40 à 60 pages, illustrés de 30 à 40 gravures, bourrés de Conseils dont l'application vous fait :

GAGNER DE L'ARGENT

Cet abonnement comporte : 1° 3 fascicules ordinaires traitant 100 sujets d'actualité : Petits et Grands Elevages, Culture, Jardinage, Industries Rurales Familiales, etc. ; 2° 3 Fascicules Spéciaux complets, véritables Petites Merveilles, formant autant de Guides Pratiques Permanents, ou de Guides saisonniers Régionaux. Et vos 5 francs vous sont de plus

REMBOURSÉS
immédiatement

par 2 superbes Primes : 1° N° de Vie à la Campagne, du prix de 5 fr. et un N° de l'attrayante publication Maisons pour Tous.

De plus vous prendrez part au Concours de Propagande des Activités Rurales qui garantit un prix à chaque participant.

Découpez cette annonce et adressez-la avec la somme de 5 fr. à M. Albert MAUMENE, Librairie Hachette, 79, Boulevard Saint-Germain, Paris (6^e)

L'ARGUS DE LA PRESSE « voit tout », fondé en 1879, les plus anciens Bureaux d'articles de Presse, 37, rue Bergère, Paris, lit et dépouille plus de 20.000 journaux et revues dans le monde entier.

L'Argus, édite l'Argus de Officiel, lequel contient tous les votes des hommes politiques.

L'Argus recherche les articles passés, présents et futurs.

L'Argus se charge de toutes les publicités en France et à l'Etranger.

VALEUR OR

Assurez-vous un Placement sûr, un placement qui rapporte, de votre Argent, en faisant économiquement produire à votre Terre, à votre Domaine, le maximum.

Suivez les conseils de

VIE A LA CAMPAGNE

La Revue Pratique avant tout par le Texte et par l'Image

pour 50 francs

seulement

Etranger : 65 et 80 francs

Vous recevez 12 Numéros mensuels, véritables Sources de Revenus et de Plaisirs. Chacun d'eux comporte, en effet, 42 à 84 pages illustrées de 150 gravures traitant avec tout le détail pratique utile 100 sujets d'actualité ; Elevage de Petit et Gros Bétail, Culture de Rapport, Horticulture, Jardinage, Architecture, Monographie de Beaux Domaines et d'Exploitations Rurales de Rapport, etc., etc...

Découpez cette annonce et adressez-la, avec la somme correspondante, à M. Albert MAUMENE, Librairie Hachette, 79, Boulevard Saint-Germain, Paris (6^e)

POUR LOUER OU ACHETER

Immeubles, villas, appartements, terrains, propriétés

TOUS FONDS DE COMMERCE EN GÉNÉRAL

AGENCE MARCHETTI

37^e ANNÉE

20, Rue Caroline - MONACO - Tél. 4-78

MONTE-CARLO

SAISON D'HIVER

15 Novembre - 15 Mai

TOUS LES ARTS

TOUS LES SPORTS

TOUTES LES ATTRACTIONS

GOLF

18 Trous :- Ouvert toute l'Année

MONTE-CARLO COUNTRY CLUB

20 Courts de Tennis et de Squash Racquets

:: :: RESTAURANT :: :: ::

MONTE-CARLO BEACH

Piscine Olympique

ÉTABLISSEMENT PHYSIOTHÉRAPIQUE

Son Luxe, son Confort, ses Installations Modernes

COMMUNICATIONS RAPIDES

PAR CHEMIN DE FER P.-L.-M.

APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES
CHAUFFAGE CENTRAL

H. CHOINIÈRE

18, B^o DES MOULINS - MONTE-CARLO

ÉTUDES - PLANS - DEVIS

TÉLÉPHONE : 0-08

ATELIER DE CONSTRUCTIONS METALLIQUES

Serrurerie - Ferronnerie d'Art

SOUDURE AUTOGENE

Antoine MUSSO

3, Boulevard du Midi :- BEAUSOLEIL

18, Boulevard des Moulins :- MONTE-CARLO

Téléphone 3-33

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 31 mars 1932. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 25601.

Exploit de M^e Pissarello, huissier à Monaco, en date du 16 mars 1934. Cinq Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 55996 à 56000.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 8 février 1935. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 44620, 53447.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 11 mars 1935. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 20647, 329137.

Mainlevées d'opposition.

Néant.

Titres frappés de déchéance

Du 16 février 1934. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 8251.

Le Gérant : Charles MARTINI

Imprimerie de Monaco. — 1935